

COMMUNE DE GACOGNE

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du
Jeudi 20 septembre 2018 à 19 h 30 à la Mairie de GâcogneORDRE DU JOUR

- Devis élagage sur voirie communale,
- Auberge :
 - Travaux d'accessibilité : plan de financement, marché,
 - Point sur l'activité.
- Tarif concessions de cimetière,
- Décision modificative au budget 2018 (travaux auberge, pompes à essence...),
- Dénomination de la place,
- Questions diverses.

Etaients présents : Martial BEAUDEQUIN, Yvette BOURNAT, Annick FERROT, Christophe GAGNEPAIN, Guy GODEFROY, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Olivier TARTRAT, Jean-Pierre CAMBIANICA.

Absente excusée : Camille DEBEZE (donne pouvoir à Christophe GAGNEPAIN).

Lecture et adoption du compte-rendu de la précédente réunion en date du jeudi 04 juin 2018 à 19h30.

- **DEVIS ELAGAGE SUR VOIRIE COMMUNALE**

Le Maire présente au conseil un devis établi par Nièvre Travaux et Matériels (entreprise du Conseil Départemental basée à Corbigny), concernant l'élagage au lamier sur la voirie communale.

Ces travaux consistent à l'élagage, le broyage et le déblaiement des branchages sur les voies communales de Fragny, Parjot et Jailly-Saugny.

Le montant de ce devis est de : 9 575 € HT – 11 490 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte ce devis.

La commune récupérera la TVA, ces travaux de voirie étant éligibles au FCTVA.

Il sera proposé de récupérer les déchets de broyage, aux agriculteurs par exemple, si certains peuvent être intéressés.

- **AUBERGE**

- Travaux d'accessibilité

Le Maire expose au conseil le projet des travaux d'accessibilité qui s'organiseront en deux phases :
Modification de l'escalier en façade puis modification des sanitaires.

Quatre lots sont prévus : démolition, maçonnerie, carrelage, faïence / plancher, plâtrerie, isolation / électricité, plomberie / élévateur.

Il indique que le coût prévisionnel des travaux estimé par le maître d'œuvre est de 51 155 € HT.

Deux subventions sont accordées :

DETR (Etat) : 50% du montant des travaux HT soit 24 468 €.

DCE (Conseil départemental) : 7 650 €

Reste à charge de la commune : 19 037 €.

Le conseil adopte ainsi le plan de financement et autorise le maire à engager la procédure de passation de marché public.

- Point sur l'activité

Les actuels occupants sont satisfaits de leur activité et souhaiteraient pouvoir profiter de la période de fermeture prévue en février 2019 pour les travaux pour effectuer à leur charge des aménagements, notamment de la cuisine. Ils souhaiteraient également, avant d'engager ces travaux, repousser jusqu'en 2023 le contrat de location-gérance actuel (terme en 2020).

Le conseil donne un accord de principe et un rendez-vous sera pris pour plus de précisions avant la décision finale.

- **TARIF CONCESSIONS DE CIMETIERE**

Le Maire propose au conseil de revoir le tarif des concessions perpétuelles au cimetière (actuellement 150 €).

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à 7 voix pour, de porter à 300 euros le prix d'une concession.

- **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2018**

Afin de permettre le paiement des pompes à carburant nouvellement installées ainsi que l'achat d'un groupe électrogène et d'un taille haie, il est voté la décision modificative suivante :

- 1) Transfert de 3 750 € programmés au budget de fonctionnement vers le budget d'investissement.
- 2) Ouverture d'un programme d'investissement de 1 250 € pour l'achat du groupe électrogène et d'un taille-haie,
- 3) Ajustement du programme d'investissement des pompes à carburant : 2 500 €.

- **DENOMINATION DE LA PLACE**

Le Maire rappelle l'action d'André Vecten, Maire de 1989 à 2001, et propose au Conseil la dénomination de la place de l'église en « Place André Vecten ».

Après délibération, le conseil adopte à huit voix « pour » et deux abstentions la dénomination « Place André Vecten ».

- **QUESTIONS DIVERSES**

Petit matériel : il est décidé d'acquérir, un groupe électrogène et un taille-haie. Un budget global de 1 200 € est décidé et M. Renault est chargé de cette acquisition.

Registres : un registre d'état civil du 18^{ème} siècle n'est pas relié et donc abimé par les manipulations. Il est décidé de confier la réparation et reliure à M. Macé, relieur à Villapourçon pour 400 €.

Fait à Gâcogne, le 26 septembre 2018

Christophe GAGNEPAIN
Maire de Gâcogne